Mercredis Récréatifs

Depuis septembre 2019, la Municipalité a mis en place les mercredis récréatifs. Les enfants sont accueillis à la journée (service restauration inclus) ou matinée et après-midi uniquement.

Horaires pour la journée : 7h30 – 18h30 (repas inclus)

Pour la matinée 7h30 – 12h00 (sans repas) Départ obligatoire entre 11h50 et 12h00

Pour l’après-midi 13h15 – 18h30 (sans repas) Arrivée obligatoire entre 13h15 et 13h30

Documents
Mercredis récréatifs période 2025-2026